

Programmes doctoraux : principes généraux

Remarque préalable

La fréquentation d'un programme doctoral n'est pas une condition générale préalable à la présentation d'une thèse de doctorat et à l'obtention du titre de docteur-e.

Définition

1. Le programme doctoral est une offre de formation postérieure au master, à destination spécifique des doctorant-e-s; en parallèle à l'élaboration de la thèse, il apporte un soutien à sa préparation.
2. Espace de formation collective à la recherche, rassemblant des équipes et des projets portant sur un domaine scientifique cohérent, le programme doctoral fait également une large part à l'échange, à tous les niveaux d'expérience (doctorant e s, chercheurs/ chercheuses avancées et enseignant-e-s). Il vise par là à améliorer la socialisation des doctorant-e-s et leur insertion dans des réseaux scientifiques.

Objectifs

3. Du point de vue de la formation, le programme doctoral poursuit les objectifs suivants :
 - a) Apporter des connaissances et des méthodes utiles au développement des projets de recherche des doctorant-e-s;
 - b) Procurer le soutien nécessaire à la réalisation des productions intellectuelles;
 - c) Favoriser la confrontation des idées et les échanges scientifiques;
 - d) Fournir une critique constructive;
 - e) Engager à l'initiative dans le domaine de recherche.
4. Du point de vue de la socialisation, le programme doctoral permet aux doctorant-e-s de :
 - a) Placer le projet scientifique dans un espace collectif;
 - b) S'approprier les valeurs et normes de la communauté scientifique;
 - c) Consolider l'identité professionnelle et le sentiment d'appartenance à un courant scientifique;
 - d) Développer leurs aptitudes de communication.Il vise en outre à :
 - e) Promouvoir une attitude éthique et le respect de la propriété intellectuelle;
 - f) Valoriser les productions intellectuelles : encouragement à la publication, participation à des colloques et rencontres scientifiques;
 - g) Encourager la mobilité : séjours des doctorant-e-s suisses dans d'autres universités et accueil de jeunes chercheurs et chercheuses étranger-e-s.
5. Le programme doctoral encourage les démarches interdisciplinaires et le dialogue entre disciplines.

Programme

6. Le programme doctoral offre un programme structuré de cours, séminaires, rencontres, centrés sur
 - a) l'approfondissement de connaissances scientifiques;
 - b) le perfectionnement méthodologique;
 - c) l'acquisition ou le renforcement de compétences transverses : écriture, langues, communication, gestion de projet, ...
7. Il fournit des occasions de rencontre avec d'autres chercheuses et chercheurs et avec des expert-e-s suisses et étrangers, et encourage une expérience active de communication scientifique : présentation régulière par les doctorant-e-s de leurs travaux devant leurs pairs et devant des expert-e-s, participation à des colloques et congrès scientifiques.

Modalités

8. Le programme doctoral rassemble un nombre suffisant de professeur-e-s et équipes de recherche, et accueille au minimum 10 doctorant-e-s, provenant d'une ou de plusieurs universités suisses, qui participent activement aux différents contextes de formation mis en place.
9. Le programme propose des sessions de travail en groupe (réparties ou regroupées), totalisant au moins l'équivalent de 60 heures par année.
10. Le volume de travail total consacré à au programme doctoral par les doctorant-e-s devrait être environ l'équivalent de 9-12 crédits ECTS, répartis sur une durée de participation d'environ trois ans.

Validation

11. Les enseignements peuvent être obligatoires et faire l'objet d'une évaluation, mais l'offre peut être plus informelle et ne pas faire l'objet d'un contrôle strict d'acquisition.
12. La participation à un programme doctoral ne débouche pas en tant que telle sur un diplôme. Il est cependant recommandé de prévoir une attestation pour les doctorant-e-s qui ont suivi régulièrement le programme.

*Approuvé par la CUSO le 20.11.2003
Version revue (terminologie) le 28.4.2006*

Renseignements :

Denis Billotte, secrétaire général, CUSO, tél. 032 724 89 13, denis.billotte@unine.ch
www.cuso.ch